

Procès-verbal n° 5 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	17/11/23
À :	DGL
Présidence :	MR BOUILLET C
Présents :	MME COLLAVOLI – MRS BOUTADE – CABARDOS- NICOLAS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

- Approbation du PV 4 du 6/11/23

INDISPONIBILITES ARBITRES

- AYMERIC R : le 12/11
- JAYACHE Z : les 12 et 19/11
- WAHABI Y : le 12/11

COURRIERS RECUS

- MAURY Y : concernant séances à Manduel
- ELA A : concernant feuille de match
- CALVISSON FC : félicitations à un arbitre
- DEALMEIDA A : concernant son absence du 5/11
- O.M.P.P : concernant un arbitre
- BENOUAHI : absent à l'examen du 18/11

DEMANDES D'ARBITRES

- RC SAUVETERRE : match du 18/11
- CHUSCLAN LAUDUN : match du 18/11
- AS BAGARD : match du 26/11
- SC MANDUEL : match du 25/11
- REMOULINS SF : match du 26/11
- O. ST HILAIRE LA J : match du 10/12
- FC RODILHAN : match du 12/11
- ST PRIVAT DES VIEUX : match du 26/11
- O. FOURQUES : match du 26/11
- OC BELLEGARDE : match du 12/11

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
BOUILLET Claude

Le Secrétaire de Séance
CABARDOS Jean-Louis

